

# Assurance dépendance (aides techniques)



## QU'EST-CE QUE C'EST?

Toutes les personnes qui ont un handicap peuvent faire une demande chez l'assurance dépendance pour avoir des aides techniques. Par exemple une sonnette avec un flash ou un réveil avec un vibreur. Les aides techniques sont destinées à faciliter ton quotidien.



## C'EST POUR QUI?

Toutes les personnes qui ont besoin d'aide ou qui ont un handicap peuvent faire une demande chez l'assurance dépendance pour avoir l'argent ou/et les aides techniques. Pour les personnes sourdes ou malentendantes des tests auditifs seront fait. Après ces tests on décide si tu reçois l'argent et/ou les aides techniques.

Tu ne peux avoir l'assurance dépendance si tu as ton assurance maladie au Luxembourg depuis au moins 1 année.



## QU'EST-CE QUE JE DOIS FAIRE?

Fini? Note?

1		Rempli la 1ère et la 2ème page du formulaire. Tu dois cocher la case : <b>« Demande pour aide technique ou adaptation du logement ».</b>	
2		Prends un RV chez ton ORL. Dis au médecin que c'est pour l'assurance dépendance. Donne le formulaire au médecin.	
3		Le médecin remplit le rapport médical (2ème partie du formulaire-R20). Dis au médecin de quoi tu as besoin (p.ex. Réveil avec vibreur ou flash, sonnette avec vibreur ou flash, ...)	

4	 <p>Le médecin envoie le formulaire et le rapport médical à l'assurance dépendance.</p>	
	<p>Tu reçois une lettre de l'assurance dépendance. Dans cette lettre il est dit que tu dois aller chez un médecin de contrôle.</p>	
	<p>Fais un RV chez un des médecins suivants et dis que c'est pour avoir l'assurance dépendance:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dr. Majerus 17, Avenue Charlotte L-4530 Differdange Tél. : 50 55 05</li> <li>• Dr. Panosetti 78, Rue d'Eich L-1460 Luxembourg Tél. : 44 11 6161</li> <li>• Dr. Schroeder 22, Rue Dr Herr L-9048 Ettelbruck Tél. : 81 17 60</li> </ul> <p>Les médecins travaillent pour l'assurance dépendance. Ils décident si tu peux avoir les aides techniques ou non.</p> <p>Le RV est gratuit, tu ne dois pas payer !</p>	
	<p>Le médecin fait des examens et des tests auditifs. Le médecin envoie les résultats à l'assurance dépendance.</p>	
	<p>Tu reçois une lettre de l'assurance dépendance avec la décision. La lettre dit si tu reçois l'argent et/ou les aides techniques ou non.</p>	
    	<p>Si l'assurance dépendance est d'accord que tu reçois les aides techniques, il y a <b>deux possibilités</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les aides techniques seront commandées automatiquement : Tu reçois une lettre de l'entreprise (firme) où l'assurance dépendance a commandé tes aides techniques.  La lettre informe quand les aides techniques seront livrées chez toi à la maison</li> </ol> <hr/> <ol style="list-style-type: none"> <li>2) Tu dois aller au service audiophonologique de ton choix.  Demande pour un devis (prix) des aides techniques que tu veux avoir. Mais <b>ne fait pas encore la commande</b> !  Envoie le devis à l'assurance dépendance à l'adresse suivante :</li> </ol>	

- |  |   |  |
|--|---|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• 125, route d'Esch<br/>L-2974 Luxembourg</li></ul> |  |
|--|---|--|

L'assurance dépendance commande tes aides techniques.  
Tu seras informé par le service audiophonologique quand tu  
peux aller chercher tes aides techniques.